

548630-2026 - Gara

Belgio – Indumenti, calzature, articoli da viaggio e accessori – Fourniture de l'uniforme des chauffeurs de bus

OJ S 151/2026 07/08/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Forniture

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Direction Liège-Verviers

E-mail: marches_publics.liege@letec.be

Attività dell'ente aggiudicatore: Servizi di ferrovia urbana, tram, filobus o bus

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Fourniture de l'uniforme des chauffeurs de bus

Descrizione: Le présent marché régit les fournitures pendant une période de 2 ans, avec 3 reconductions possibles de 2 ans chacune. Les quantités à fournir sont des quantités estimées. Par la remise de son offre, le soumissionnaire accepte, sans réserve aucune, de livrer les quantités qui lui seront commandées, quelles qu'elles soient et sans droit à une indemnisation particulière au cas où les quantités mentionnées à titre indicatif ne seraient pas atteintes.

Identificativo della procedura: 0591d716-ea48-45a9-8dbf-07fed100298c

Identificativo interno: PPP0WV-1970/6387/LV-TECH-2025-09

Tipo di procedura: Negoziata con previa indizione di gara / competitiva con negoziazione

La procedura è accelerata: no

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Forniture

Classificazione principale (cpv): 18000000 Indumenti, calzature, articoli da viaggio e accessori

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

2.1.3. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 6 400 000,00 EUR

2.1.4. Informazioni generali

Base giuridica:

Direttiva 2014/25/UE

2.1.5. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Numero massimo di lotti per i quali un offerente può presentare offerte: 3

Condizioni contrattuali:

Numero massimo di lotti per i quali può essere aggiudicato un appalto a un offerente: 3

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Chemises & polos

Descrizione: Chemises & polos

Identificativo interno: LV-TECH-2025-09_1

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Forniture

Classificazione principale (cpv): 18000000 Indumenti, calzature, articoli da viaggio e accessori

5.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Rue du Bassin 119, porte 50

Località: Liège

Codice postale: 4030

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

Informazioni supplementari: Dépôt de Robermont

5.1.3. Durata stimata

Durata: 96 Mesi

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3

Altre informazioni sul rinnovo: Le lot 1 comporte trois reconductions.

5.1.5. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 3 600 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione non necessaria

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Referenze su forniture specifiche

Descrizione del criterio di selezione: Une liste de références des principales livraisons de chemises & polos Niveau(x) minimal(aux): Une liste de 3 références au total de livraisons de chemises et polos, exécutées au cours des trois dernières années civiles, pour un volume global annuel de minimum 65.000€ HTVA pour l'ensemble des références[AD1.1]. Cette liste reprendra un descriptif succinct des livraisons, le montant des fournitures, la période d'exécution et le destinataire.

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: * Le DUME atteste que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. a) Motifs d'exclusion obligatoire Le formulaire d'offre doit être accompagné d'un extrait de casier judiciaire (de moins de 3 mois) dont il résulte que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Conformément aux article 67 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 67 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce soumissionnaire a fait l'objet d'une telle condamnation. b) Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales Conformément aux articles 68 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 68 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf : 1° lorsque le montant impayé ne dépasse pas 3.000 € ; ou 2° qui a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement ; ou 3° lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales. Ce dernier montant est diminué du montant de 3.000 €. Le pouvoir adjudicateur donne cependant l'opportunité à tout opérateur économique de se mettre en règle avec ces obligations sociales et fiscales dans le courant de la procédure de passation et ce après avoir constaté une première fois que le candidat ou le soumissionnaire ne satisfaisait pas aux exigences. A partir de cette constatation, le pouvoir adjudicateur laisse à l'opérateur économique un délai de cinq jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation. Le recours à cette régularisation n'est possible qu'à une seule reprise. Ce délai commence à courir le jour qui suit la notification. Le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation sur le plan des dettes sociales et de la situation fiscale des soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement pour le pouvoir adjudicateur via l'application Télémarché. c) Autres motifs d'exclusion Conformément aux articles 69 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation, de la participation à une procédure, un soumissionnaire dans les cas suivants : 1° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit

environnemental, social et du travail, visées à l'article 7 de la loi précitée ; 2° lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; 3° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité; 4° lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclus des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence, au sens de l'article 5, alinéa 2 de la loi précitée; 5° lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi précitée par d'autres mesures moins intrusives; 6° lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi précitée, par d'autres mesures moins intrusives; 7° lorsque des défaillances importantes ou persistantes du candidat ou du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable; 8° le candidat ou le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 73 ou de l'article 74 de la loi précitée, ou 9° le candidat ou

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Costo

Descrizione: Prix

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 100

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1970/WV/2025>

5.1.12. Condizioni di appalto

Condizioni della procedura:

Data stimata dell'invio degli inviti a presentare le offerte: 28/09/2026

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://eten.publicprocurement.be>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Descrizione della garanzia finanziaria: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 07/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Condizioni relative all'esecuzione dell'appalto: NA

Fatturazione elettronica: Obbligatoria
Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no
Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no
Forma giuridica che deve essere assunta da un gruppo di offerenti cui viene aggiudicato un appalto: NA
Accordo finanziario: NA
Accordo finanziario: NA

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara
Numero massimo di partecipanti: 1

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Conseil d'Etat
Informazioni sui termini per il riesame: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : OTW Direction Liège-Verviers - Service Achats
Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers
Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Direction Liège-Verviers

5.1. Lotto: LOT-0002

Titolo: Pulls, cardigans, débardeurs et polaires
Descrizione: Pulls, cardigans, débardeurs et polaires
Identificativo interno: LV-TECH-2025-09_2

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Forniture
Classificazione principale (cpv): 18000000 Indumenti, calzature, articoli da viaggio e accessori

5.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Rue du Bassin 119, porte 50
Località: Liège
Codice postale: 4030
Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Paese: Belgio
Informazioni supplementari: Dépôt de Robermont

5.1.3. Durata stimata

Durata: 96 Mesi

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3
Altre informazioni sul rinnovo: Le lot 2 comporte trois reconductions.

5.1.5. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 2 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione non necessaria

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: * Le DUME atteste que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. a) Motifs d'exclusion obligatoire Le formulaire d'offre doit être accompagné d'un extrait de casier judiciaire (de moins de 3 mois) dont il résulte que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Conformément aux article 67 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 67 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce soumissionnaire a fait l'objet d'une telle condamnation. b) Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales Conformément aux articles 68 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 68 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf : 1° lorsque le montant impayé ne dépasse pas 3.000 € ; ou 2° qui a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement ; ou 3° lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales. Ce dernier montant est diminué du montant de 3.000 €. Le pouvoir adjudicateur donne cependant l'opportunité à tout opérateur économique de se mettre en règle avec ces obligations sociales et fiscales dans le courant de la procédure de passation et ce après avoir constaté une première fois que le candidat ou le soumissionnaire ne satisfaisait pas aux exigences. A partir de cette constatation, le pouvoir adjudicateur laisse à l'opérateur économique un délai de cinq jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation. Le recours à cette régularisation n'est possible qu'à une seule reprise. Ce délai commence à courir le jour qui suit la notification. Le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation sur le plan des dettes sociales et de la situation fiscale des soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement pour le pouvoir adjudicateur via l'application Télémarché. c) Autres motifs d'exclusion Conformément aux articles 69 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation,

de la participation à une procédure, un soumissionnaire dans les cas suivants : 1° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, visées à l'article 7 de la loi précitée ; 2° lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; 3° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité; 4° lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclus des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence, au sens de l'article 5, alinéa 2 de la loi précitée; 5° lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi précitée par d'autres mesures moins intrusives; 6° lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi précitée, par d'autres mesures moins intrusives; 7° lorsque des défaillances importantes ou persistantes du candidat ou du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable; 8° le candidat ou le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 73 ou de l'article 74 de la loi précitée, ou 9° le candidat ou

Criterio: Referenze su forniture specifiche

Descrizione del criterio di selezione: Une liste de références des principales livraisons de pulls, cardigans, débardeurs et polaires. Niveau(x) minimal(aux): Une liste de 3 références au total de livraisons de pulls, cardigans, débardeurs et polaires, exécutées au cours des trois dernières années civiles, pour un volume global annuel de minimum 32.000€ HTVA pour l'ensemble des références[AD2.1]. Cette liste reprendra un descriptif succinct des livraisons, le montant des fournitures, la période d'exécution et le destinataire.

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Costo

Descrizione: Prix

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 100

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1970/WV/2025>

5.1.12. Condizioni di appalto

Condizioni della procedura:

Data stimata dell'invio degli inviti a presentare le offerte: 28/09/2026

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://eten.publicprocurement.be>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Descrizione della garanzia finanziaria: Cautionnement (3 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 07/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Condizioni relative all'esecuzione dell'appalto: NA

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

Forma giuridica che deve essere assunta da un gruppo di offerenti cui viene aggiudicato un appalto: NA

Accordo finanziario: NA

Accordo finanziario: NA

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara

Numero massimo di partecipanti: 1

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Conseil d'Etat

Informazioni sui termini per il riesame: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : OTW Direction Liège-Verviers - Service Achats

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Direction Liège-Verviers

5.1. Lotto: LOT-0003

Titolo: Vestes

Descrizione: Vestes

Identificativo interno: LV-TECH-2025-09_3

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Forniture

Classificazione principale (cpv): 18000000 Indumenti, calzature, articoli da viaggio e accessori

5.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Rue du Bassin 119, porte 50

Località: Liège

Codice postale: 4030

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

Informazioni supplementari: Dépôt de Robermont

5.1.3. Durata stimata

Durata: 96 Mesi

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 3

Altre informazioni sul rinnovo: Le lot 3 comporte trois reconductions.

5.1.5. Valore

Valore massimo dell'accordo quadro: 400 000,00 EUR

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione non necessaria

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: * Le DUME atteste que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. a) Motifs d'exclusion obligatoire Le formulaire d'offre doit être accompagné d'un extrait de casier judiciaire (de moins de 3 mois) dont il résulte que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains, occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Conformément aux article 67 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 67 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure que ce soit, un soumissionnaire de la participation à la procédure de passation, lorsqu'il a établi ou qu'il est informé de quelque autre manière que ce soumissionnaire a fait l'objet d'une telle condamnation. b) Motif d'exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales Conformément aux articles 68 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à l'article 68 de l'arrêté royal du 18 juin 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, le pouvoir adjudicateur exclut, à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, la participation à une procédure, d'un soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf : 1° lorsque le montant impayé ne dépasse pas 3.000 € ; ou 2° qui a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement ; ou 3° lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales. Ce dernier montant est diminué du montant de 3.000 €. Le pouvoir adjudicateur donne cependant l'opportunité à tout opérateur économique de se mettre en règle avec ces obligations sociales et fiscales dans le

courant de la procédure de passation et ce après avoir constaté une première fois que le candidat ou le soumissionnaire ne satisfaisait pas aux exigences. A partir de cette constatation, le pouvoir adjudicateur laisse à l'opérateur économique un délai de cinq jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation. Le recours à cette régularisation n'est possible qu'à une seule reprise. Ce délai commence à courir le jour qui suit la notification. Le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation sur le plan des dettes sociales et de la situation fiscale des soumissionnaires, sur la base des attestations qui sont disponibles électroniquement pour le pouvoir adjudicateur via l'application Télémarch. c) Autres motifs d'exclusion Conformément aux articles 69 et 151 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut exclure, à quelque stade de la procédure de passation, de la participation à une procédure, un soumissionnaire dans les cas suivants : 1° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, visées à l'article 7 de la loi précitée ; 2° lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales; 3° lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité; 4° lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclus des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence, au sens de l'article 5, alinéa 2 de la loi précitée; 5° lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi précitée par d'autres mesures moins intrusives; 6° lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de passation, visée à l'article 52 de la loi précitée, par d'autres mesures moins intrusives; 7° lorsque des défaillances importantes ou persistantes du candidat ou du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable; 8° le candidat ou le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 73 ou de l'article 74 de la loi précitée, ou 9° le candidat ou

Criterio: Referenze su forniture specifiche

Descrizione del criterio di selezione: Une liste de références des principales livraisons de vestes. Niveau(x) minimal(aux): Une liste de 3 références au total de livraisons de vestes, exécutées au cours des trois dernières années civiles, pour un volume global annuel de minimum 2.000€ HTVA pour l'ensemble des références[AD3.1]. Cette liste reprendra un descriptif succinct des livraisons, le montant des fournitures, la période d'exécution et le destinataire.

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Costo

Descrizione: Prix

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 100

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1970/WV/2025>

5.1.12. Condizioni di appalto

Condizioni della procedura:

Data stimata dell'invio degli inviti a presentare le offerte: 28/09/2026

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://eten.publicprocurement.be>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 07/09/2026 11:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Condizioni relative all'esecuzione dell'appalto: NA

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

Forma giuridica che deve essere assunta da un gruppo di offerenti cui viene aggiudicato un appalto: NA

Accordo finanziario: NA

Accordo finanziario: NA

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Accordo quadro, senza riapertura della gara

Numero massimo di partecipanti: 1

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Conseil d'Etat

Informazioni sui termini per il riesame: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : OTW Direction Liège-Verviers - Service Achats

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Direction Liège-Verviers

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Direction Liège-Verviers

Numero di registrazione: BE 0242.069.339
Indirizzo postale: Rue du Bassin 119
Località: Liège
Codice postale: 4030
Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Paese: Belgio
Referente: Jean-Michel SOORS
E-mail: marches_publics.liege@letec.be
Telefono: +32 43619111
Fax: +32 43671200
Indirizzo internet: <http://www.infotec.be/>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: OTW Direction Liège-Verviers - Service Achats

Numero di registrazione: OTW

Indirizzo postale: Rue du Bassin 119

Località: LIEGE

Codice postale: 4030

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Paese: Belgio

Referente: Julie Chantraine

E-mail: marches_publics.liege@letec.be

Telefono: +32 43619159

Fax: +32 43610709

Indirizzo internet: <http://www.infotec.be/>

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

8.1. ORG-0003

Nome ufficiale: Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Business Unit Liège-Verviers

Numero di registrazione: BE 0242.069.339

Indirizzo postale: Avenue Gouverneur Bovesse, 96

Località: Jambes

Codice postale: 5100

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Namur (BE352)

Paese: Belgio

E-mail: amandine.delvaux@letec.be

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

8.1. ORG-0004

Nome ufficiale: Conseil d'Etat

Numero di registrazione: BE 0931.814.266

Indirizzo postale: rue de la Science, 33

Località: Bruxelles

Codice postale: 1040

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: info@conseildetat.be

Telefono: +32 22349611

Indirizzo internet: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

8.1. ORG-0005

Nome ufficiale: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Numero di registrazione: BE 0475.480.736

Località: Antwerpen / Anvers

Codice postale: 2000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Paese: Belgio

E-mail: info@3p.eu

Telefono: +32 3 294 30 51

Ruoli di questa organizzazione:

Prestatore di servizi in materia di appalti

8.1. ORG-0006

Nome ufficiale: FPS Policy and Support

Numero di registrazione: BE 0671.516.647

Località: Brussels

Codice postale: 1000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: e.proc@publicprocurement.be

Telefono: +32 2 740 80 00

Ruoli di questa organizzazione:

TED eSender

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 78915f7e-d1b2-4c94-88cf-22295c496cc5 - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 17

Data di trasmissione dell'avviso: 05/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Data di trasmissione da parte dell'eSender dell'avviso o bando: 05/08/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 548630-2026

Numero dell'edizione della GU S: 151/2026

Data di pubblicazione: 07/08/2026